



Le Protocole Sanitaire des ateliers d'éveil

La communauté Sauldre et Sologne a remis en place les ateliers d'éveil depuis le lundi 6 juillet 2020 mais sous certaines conditions. Depuis le 30 août 2020, le protocole sanitaire se trouve allégé. Vous trouverez ci-dessous les nouvelles conditions mise en place des ateliers d'éveil :

- **Organisation des groupes :**

Il n'est plus obligatoire de s'inscrire pour participer aux ateliers d'éveil hormis pour les animations exceptionnelles et spectacles. En revanche, vous devrez noter votre présence ainsi que les enfants que vous avez en garde sur le registre journalier. Ce listing nous permet de recenser les présents en cas de covid 19 confirmé ou suspicion. Les différents groupes peuvent maintenant se mélanger.

- **Respecter les gestes barrières au sein des locaux du RAM :**

- Vérifiez votre température ainsi que celle des enfants que vous avez en garde, **les personnes fiévreuses ne seront pas acceptées aux ateliers d'éveil** ;
- Distanciation d'un mètre entre les professionnels (assistantes maternelles, parents et animatrice ram) ;
- **Le port du masque est obligatoire** pour tous les professionnelles de la petite enfance ainsi que pour les parents pendant les ateliers d'éveil (pas nécessaire pour les enfants) ;
- Des affiches avec les gestes barrières sont installées dans chaque intervention du RAM ;
- Les chaussures ne sont pas autorisées dans les locaux du ram ou salle des fêtes ;
- La pause-café/thé est tolérée tout en respectant la distanciation d'un mètre.

- **Respecter les règles d'hygiène :**

- Lavage fréquent des mains (arrivée, avant et après activité, départ + entre chaque si nécessaire) ;
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition dans chaque lieu d'intervention du RAM ;
- Un produit désinfectant sera à disposition au niveau de la table à langer, des toilettes des enfants et des adultes afin de désinfecter après chaque utilisation ;
- Les salles seront régulièrement aérées avant pendant et après l'atelier d'éveil.

- **Organisation des jeux mise à disposition :**

- Les jeux seront attribués à chaque jour d'intervention du ram afin de limiter la propagation du virus et permettre la désinfection à chaque passage du RAM ;

- o Une désinfection des structures (tobogan, petit meuble de cuisine, vélos, trottinettes, tapis et autres jeux utilisés pendant l'atelier...) après chaque passage d'un groupe ;
- En cas de suspicion de covid 19, de cas confirmé de covid 19 ou en contact avec des cas confirmés, vous devez impérativement prévenir l'animatrice du RAM
- Le RAM met à disposition le matériel nécessaire pour assurer la désinfection des jeux et locaux ainsi que le nettoyage des mains dans les lieux d'intervention du RAM.
- Les jeux ne pouvant pas être désinfecté sont mis en sommeil pendant quelques jours avant utilisation.
- Les ateliers d'éveil ont lieu de 9h00 à 11h00 (8h30 pour Aubigny Sur Nère) afin de laisser le temps à l'animatrice de désinfecter les jeux avant le rangement (en salle ou dans le véhicule).

Horaire d'Ouverture du RAM :

	Ateliers d'éveil	Permanences d'accueil téléphonique	Permanences d'accueil téléphonique et Permanence d'accueil physique de préférence sur RDV **
Lundi	9h00-11h00 (La Chapelle d'Angillon)	11h00-12h00	14h00-17h30 (Argent /Sauldre)
Mardi	9h00-11h00 (Aubigny/Nère)	11h00-12h00	14h00-17h45 (Aubigny/Nère)
Mercredi	9h00-11h00*		
Jeudi	9h00-11h00*		14h00-17h30 (La Chapelle d'Angillon)
Vendredi	9h00-11h00 (Aubigny/Nère)	11h00-12h00	14h00-17h45 (Aubigny/Nère)

*Atelier d'éveil sur Blancafort ou Ivoy le Pré ou Oizon (voir planning itinérance)

** La dernière prise de rdv des permanences d'accueil est à :

- 16h30 pour le lundi et le jeudi
- 17h00 pour le mardi et le vendredi